

**Séance du 2 avril 2024
 Délibération n°2024-17**

L'an deux mille vingt quatre, le 2 avril, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Josette POTUS et Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

Objet : Adoption du compte administratif : budget annexe : maison partagée.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte administratif du budget annexe : maison partagée pour l'année 2023.

Le compte administratif présente un déficit dans la section de fonctionnement d'un montant de 11 930.17 € et un déficit dans la section d'investissement d'un montant de 405 078.32 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 331 843,17 € en dépense d'investissement et à 120 514.81 € en recette d'investissement.

Le total exercice (réalisations + reports N-1) est de 469 996,32 € de dépenses et 673 890,19 € de recettes.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	11 930.17	0
	Section d'investissement	456 727.82	51 649.50
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	1 338.33	0
	Report en section d'investissement	0	622 240.69
	Total (réalisations et	469 996.32	673 890.19

	reports)		
Restes à réaliser à reporter en N-1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	331 843.17	120 514.81
	Total des restes à réaliser	331 843.17	120 514.81
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	13 268.50	0
	Section d'investissement	788 570.99	794 405.00
	Total cumulé	801 839.49	794 405.00

Le Maire a quitté la séance et le compte administratif de la commune a été présenté, discuté puis voté sous la Présidence de Mme Marie-Claude BIGOT, doyenne de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 votes Pour et 1 abstention de M. Gayt, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le compte administratif du budget annexe : maison partagée.

La doyenne,
Marie-Claude BIGOT,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 12 AVR. 2024
et publication le 12 AVR. 2024